



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Aurélie
Beauce-Sud

Aux contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC

DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,

Stéphane Hétu, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite
Municipalité,

QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

QUE le calendrier ci-après a été adopté, à la séance régulière du 3 décembre 2018, relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront à 19 h, à la salle municipale, située au 149, chemin des Bois-Francis, Sainte-Aurélie, comté de Beauce-Sud :

- Mardi le 15 janvier 2019
- Mardi le 5 mars
- Mardi le 7 mai
- Mardi le 2 juillet
- Mardi le 3 septembre
- Mardi le 5 novembre
- Mardi le 5 février
- Mardi le 2 avril
- Mardi le 4 juin
- Mardi le 6 août
- Mardi le 1^{er} octobre
- Mardi le 3 décembre

DONNÉ À SAINTE-AURÉLIE, CE 4 DÉCEMBRE 2018.

Stéphane Hétu
Directeur général | Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'au bureau de Poste Canada, située au 156, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 4^e jour du mois de décembre de l'année deux mille dix-huit (2018).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de décembre de l'année deux mille dix-huit (2018).

Stéphane Hétu
Directeur général | Secrétaire-trésorier